

Catalogue de formation 2025



Structure Régionale d'Appui à la Qualité
des Soins et la Sécurité des patients de
l'Ile de France

10, rue de l'Isly – 75008 PARIS

+ 33 1 40 07 12 40

www.staraqs.com

<https://blog.staraqs.com>



SOMMAIRE

PRESENTATION DE LA STARAQS ET DE SA POLITIQUE DE FORMATION.....	3
Les missions principales :.....	3
Les points forts de nos formations	4
Notre démarche qualité	4
Nos domaines d'intervention	4
L'organisme de formation STARAQS.....	5
Bilan des formations de l'année 2024	5
L'équipe de formateurs de la STARAQS.....	6
NOS FORMATIONS 2025.....	8
METHODE DE RECUEIL DE L'EXPERIENCE DU PATIENT : AMPPATI	9
PACTE : LA DEMARCHE DE TRAVAIL EN EQUIPE	10
METHODE « AUDIT SYSTEME - CERTIFICATION ETABLISSEMENTS DE SANTE »	11
PREPAREZ VOS EQUIPES AUX ATTENDUS DES CRITERES DES PATIENTS TRACEURS ET DES PARCOURS TRACEURS DE LA CERTIFICATION 6 EME CYCLE.....	12
MAITRISER L'INFORMATION A DONNER AU PATIENT AVANT, PENDANT ET APRES UN EVENEMENT INDESIRABLE GRAVE ASSOCIE AUX SOINS (EIGS)	13
LA DEMARCHE DE L'ACCOMPAGNE TRACEUR EN ESSMS.....	15
LA PREPARATION A LA DEMARCHE D'EVALUATION A LA QUALITE EN ESSMS, AUTO-EVALUATION ET VISITE D'EVALUATION.....	14
LA DEMARCHE DU TRACEUR CIBLE ET AUDIT SYSTEME POUR LES PROFESSIONNELS EN ESSMS	16
PRISE EN SOINS PLURIPROFESSIONNELLE DESTROUBLES DE LA DEGLUTITION EN GERIATRIE	17
FORMER SON CVS A L'EVALUATION DE LA QUALITE	18
LA DEMARCHE D'ELABORATION, DE SUIVI ET D'EVALUATION D'UN PROJET PERSONNALISE	19
PATIENT TRACEUR AVEC LES REPRESENTANTS DES USAGERS	Erreur ! Signet non défini.
FORMATION ACTION CERTIFICATION DES ETABLISSEMENTS DE SANTE	Erreur ! Signet non défini.
PREPAREZ VOS EQUIPES AUX ATTENDUS DES CRITERES DES PATIENTS TRACEURS ET DES PARCOURS TRACEURS CERTIFICATION DES ETABLISSEMENTS DE SANTE.....	Erreur ! Signet non défini.
DISPOSITIF DE SIGNALEMENT ET D'ANALYSE DES EVENEMENTS INDESIRABLES	20
FORMER SON CVS A L'EVALUATION DE LA QUALITE	21
PRISE EN CHARGE MEDICAMENTEUSE EN ESMS.....	22
EVALUATION DE LA QUALITE DES ESSMS	23
LA DEMARCHE D'ELABORATION, DE SUIVI ET D'EVALUATION D'UN PROJET PERSONNALISE	24
CALENDRIER DES FORMATIONS	25
LES TARIFS DES FORMATIONS	26
MODALITE D'INSCRIPTION ET DEMANDE DE PRESTATION	26
CONDITIONS GENERALES DE VENTE	28
REGLEMENT INTERIEUR POUR LES STAGIAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	31

PRESENTATION DE LA STARAQS ET DE SA POLITIQUE DE FORMATION

La STARAQS (Structure d'Appui Régionale à la Qualité et de la Sécurité des patients). est une association à but non lucratif créée en 2016. Elle a été désignée par l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France comme Structure Régionale d'Appui en 2019.

L'équipe de la STARAQS est constituée de 9 personnes, pour 6,5 ETP : Médecins, sage-femme, cadre de santé et ingénieurs qualité.

Les missions principales :

- d'apporter un appui méthodologique aux établissements de santé dans la promotion de la déclaration, la gestion et l'analyse des causes immédiates et des causes profondes des Evénements Indésirables Graves Associés à des Soins ainsi que dans la mise en place de plans d'actions correctives et préventives ainsi que leurs modalités d'évaluation,
- d'apporter une expertise dans la conduite de programmes régionaux dans le cadre de la politique de santé régionale,
- d'organiser des actions de formation et d'information sur la qualité des soins et la sécurité des patients,
- de participer à des recherches dans le domaine de l'organisation des soins en vue de développer la culture qualité-sécurité.

- **Les points forts** de la pratique de l'équipe de la STARAQS sont, d'une part, son expérience de l'accompagnement des professionnels de santé et de l'encadrement dans la gestion de situations à risque et de parcours de soins complexes et d'autre part, la conduite de projets en lien avec la politique de santé régionale.
- **Notre activité de formation** s'appuie sur l'expertise de l'équipe de la STARAQS et la sollicitation d'intervenants disposant d'une expérience du système de santé et d'une expertise thématique.

Les projets de formation qu'elle conduit visent l'amélioration continue de la qualité et de la sécurité au bénéfice des patients et des professionnels de santé prenant en compte les orientations politiques de la santé et les évolutions institutionnelles.

La STARAQS propose à l'ensemble des professionnels exerçant dans les trois secteurs de santé de l'Ile de France : sanitaire, médico-social et soins primaires, des formations, des accompagnements et des rencontres au service de leurs démarches d'amélioration de la qualité des soins et de la sécurité des parcours de prise en charge.

La STARAQS s'engage à proposer des actions de formation adaptées aux ressources humaines et aux organisations institutionnelles, c'est pourquoi, de nombreuses sessions sont réalisées en visioconférence et sur des temps courts. Des accompagnements individualisés pourront être organisés avec votre collaboration. La STARAQS espère ainsi répondre aux nouveaux enjeux de santé et aux besoins des professionnels en 2025.

Les points forts de nos formations

- Une formation construite au plus près des besoins réels, prenant en compte les nouveaux enjeux, les évolutions du système de santé....,
- Une formation prenant en compte les besoins des participants,
- Des intervenants disposant d'une expertise de la thématique et d'une grande expérience de terrain, des valeurs éthiques...,
- Notre démarche qualité certifiée Qualiopi,
- Un accueil chaleureux en présentiel.

Notre démarche qualité

La STARAQS est habilitée comme organisme de Formation Continue, et est référencée DATADOCK. Elle est certifiée Qualiopi. Elle met en place un système de management par la qualité en :

- Améliorant en continu la qualité de l'organisation des formations et des dispositifs de formation,
- Développant le suivi de la performance par l'intermédiaire de tableaux de bord.

Dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue de la qualité de ses prestations de formation, la STARAQS invite les responsables des établissements de santé, les établissements et services médico-sociaux et des soins de ville ainsi que les stagiaires ayant bénéficié d'actions de formation par la STARAQS à lui faire part de suggestions d'améliorations et / ou de réclamations.

Nos domaines d'intervention

✓ Les thématiques

- La culture qualité – sécurité dans les trois secteurs d'activités de la santé : sanitaire, médico-social et soins primaires,
- La déclaration, l'analyse des Evénements Indésirables associés aux soins,
- La prise en charge médicamenteuse PECM,
- Les risques : fausses route, suicide,
- Le travail en équipe,
- L'Expérience Patient,

✓ Les accompagnements

- Méthodologiques,
- Analyse des pratiques professionnelles,
- Analyse des pratiques managériales,

✓ Les évaluations et certifications

- La certification HAS en établissement de santé,
- Les évaluations de la qualité des ESSMS,
- Les audits de pratiques.

L'organisme de formation STARAQS

Julien PRIM, directeur de la STARAQS, est le responsable de l'organisme de formation. A ce titre, il est garant de la qualité des formations, de leur organisation et de leur gestion administrative et financière.

Docteur Henri BONFAIT, directeur médical est le référent pédagogique de l'organisme de formation STARAQS.

Rémi WINDECK de la STARAQS est le délégué à la protection des données de la STARAQS et référent handicap

L'équipe de la STARAQS est composée de 9 salariés, dont 6 formateurs pour la STARAQS, disposant de plusieurs domaines d'expertise (thématique et de secteurs d'activités).

D'autres personnes ressource, non-salariés de la STARAQS complètent l'équipe de formateurs.

Bilan des formations de l'année 2024

Des actions au plus près des besoins des professionnels de santé de l'Île de France

Les résultats obtenus en 2024 démontrent l'intérêt des professionnels aux formations, aux webinaires et aux conférences organisées par la STARAQS.

37 actions réalisées : 13 actions de formation et 24 webinaires :

- **Thématiques :**

- La déclaration des EIGS et la Gestion des EIGS : actions de formation par secteur : MCO et SSR, Psychiatrie, Personnes Agées et Handicap,
- La Qualité et Gestion des risques,
- Les Troubles de la déglutition en Gériatrie,
- La prise en charge médicamenteuse en EHPAD, la conciliation médicamenteuse et les risques liés à la déglutition et médicaments,
- Le travail en équipe : la démarche PACTE,
- Le recueil de l'expérience patient : la méthode AMPPATI,
- La certification des Etablissements de santé : l'audit système.
- L'évaluation de la qualité en ESSMS
- La méthode Accompagné traceur en ESSMS
- Former son CVS à la démarche d'évaluation de la qualité

- **Cible :**

- ESMS : directeurs, médecins coordonnateurs, cadres de santé, IDEC, IDE, AS, pharmaciens, directeurs et responsables qualité et gestion des risques
- Etablissements de santé : responsables qualité, CGRAS et cadres de santé
- Etudiants : DU et Master Management de la santé

En 2024, l'activité au total a représenté 4065 heures de formation dispensées à 1851 stagiaires, dont 13 actions en présentiel représentant 697 heures avec 104 participants et 24 actions en distanciel représentant 3368 heures avec 1747 participants. Elles ont été financées par le programme ARS et dans le cadre de prestations payantes.

L'équipe de formateurs de la STARAQS

Dr Henri BONFAIT	Isabelle JAFFRENNOU	Marie José STACHOWIAK	Julien PRIM	Dr Isabelle TANGRE	Rémi WINDECK
Directeur médical	Ingénieure qualité	Ingénieure qualité	Ingénieur qualité Directeur	Médecin gériatre	Cadre de santé
Thématiques Evénements Indésirables Graves associés aux soins, La certification, PACTE	Thématiques La certification, l'Expérience Patient, PACTE	Thématiques - Evénements Indésirables Graves associés aux soins, La certification L'Expérience Patient Les audits de pratiques	Thématiques Evénements Indésirables Graves associés aux soins Les évaluations qualité ESSMS Management de la Qualité Audit qualité	Thématiques Evénements Indésirables Graves associés aux soins Les évaluations qualité ESSMS La prise en charge médicamenteuse Les risques gériatriques	Thématiques Evénements Indésirables Graves associés aux soins La prise en charge médicamenteuse Les fausses routes
Secteurs Tous secteurs dont les secteurs à risque	Secteurs Etablissements de santé Le secteur de soins primaires	Secteurs Etablissements de santé et ESSMS	Secteurs Etablissements de santé et ESSMS	Secteurs Le secteur médico-social	Secteurs Le secteur médico-social

Notre réseau régional de référents Qualité et Gestion des Risques :

Il est ouvert aux établissements et professionnels de santé des secteurs sanitaire, médicosocial et ambulatoire de la région d'Île-de-France pour les accompagner dans leur démarche qualité et gestion des risques et répondre aux nouvelles exigences réglementaires.

Il a pour objet de promouvoir la qualité et la sécurité des prises en charge par l'accompagnement, la prévention, l'évaluation, l'animation et le partage d'expériences. A ce titre, il participe au développement de la gestion des risques associés aux soins, élabore, diffuse des méthodes et outils et partage des bonnes pratiques en qualité et gestion des risques.

Vous souhaitez adhérer à la STARAQS : Cliquez ici : [Adhésion](#)

Nos partenaires

- L'ARS Idf : Agence Régionale de Santé de l'Île de France
- HAS : Haute Autorité de Santé
- FORAP : Fédération des Organismes Régionaux et territoriaux pour l'Amélioration des Pratiques et organisations en santé
- France Assos Santé Ile de France
- OMEDIT Ile de France.
- CPIAS Ile de France

NOS FORMATIONS 2025

La STARAQS propose des formations en inter sur les thématiques suivantes :



1. Expérience Patient - Méthode AMPPATI,
2. Le travail en équipe : le Programme PACTE IdF,
3. L'audit système en établissement de santé,
4. Préparez vos équipes aux attendus des Patients Traceurs et Parcours Traceurs de la Certification 6ème Cycle
5. L'information du patient avant, pendant et après un Evénement Indésirable Grave Associé aux Soins (EIGS)
6. Préparation à la démarche d'évaluation à la qualité en ESSMS, Auto-évaluation et visite d'évaluation
7. La démarche de l'Accompagné Traceur en ESSMS
8. La démarche du Traceur Cible et de l'audit système pour les professionnels en ESSMS
9. Former son CVS à l'évaluation de la qualité
10. La démarche d'élaboration, de suivi et d'évaluation d'un projet personnalisé
11. Prise en soins pluriprofessionnelle des troubles de la déglutition en gériatrie.

La STARAQS propose des formations en intra sur demande afin de répondre au mieux à vos attentes, toutes nos formations sont personnalisables sur demande :



1. Expérience Patient - Méthode AMPPATI,
2. Le travail en équipe : le Programme PACTE IdF,
3. L'audit système en établissement de santé
4. Préparez vos équipes aux attendus des Patients Traceurs et des Parcours Traceurs de la Certification 6ème cycle
5. Formation Action Certification des Etablissements de Santé
6. Dispositif de signalement et d'analyse des événements indésirables en ESSMS,
7. Les événements indésirables & le CVS
8. Préparation à la démarche d'évaluation à la qualité en ESSMS, Auto-évaluation et visite d'évaluation
9. Prise en charge médicamenteuse en ESSMS,
10. Préparation à la démarche d'évaluation à la qualité en ESSMS, Auto-évaluation et visite d'évaluation,
11. La démarche d'élaboration, de suivi et d'évaluation d'un projet personnalisé



METHODE DE RECUEIL DE L'EXPERIENCE DU PATIENT : AMPPATI



OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux et les composantes de l'Expérience Patient
- Connaitre la méthode AMPPATI et les outils associés
- Être en capacité d'appliquer la méthode dans son établissement



PUBLIC CIBLE

- Professionnels exerçant en secteur sanitaire : directeur et responsable qualité, responsable de la clientèle, directeur de soins, médecin...



PRÉREQUIS

- Pratique et compréhension de la langue française



CONTENU ET DEROULEMENT DE LA FORMATION

- Matin : Apports théoriques et ateliers
 - Module 1 : L'expérience patient : Quoi et Pourquoi ?
 - Module 2 : La méthode AMPPATI : la méthode et les outils
 - Module 3 : La conduite du projet
 - Atelier N°1 : comité AMPPATI et choix des parcours
- Après Midi : Apports théoriques et ateliers
 - Module 4 : Les principes de l'écoute active et de l'observation
 - Atelier N°2 : Simulation d'une prise de contact téléphonique avec le patient
 - Atelier N° 3 : Simulation d'une rencontre avec le patient



MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Méthode expositive : apports théoriques
- Méthode démonstrative : Ateliers de mise en situation



MOYENS TECHNIQUES

- Présentation PowerPoint : version numérique remise aux stagiaires
- Remise d'un guide méthodologique et d'un kit d'outils



MODALITES DE SUIVI ET EVALUATION

- Questionnaire de positionnement initial et en fin de formation
- Emargement matin et après-midi
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction



Taux de Satisfaction des Formations Précédentes

- Depuis 2020 : 52 participants , 100% Satisfaction
- 2024 : 17 participants, 100 % Satisfaction

INTERVENANTES DE LA STARAQS

- Isabelle JAFFRENNOU
- Marie José STACHOWIAK

DATE DE LA FORMATION :

- Mercredi 26 Mars 2025
- Jeudi 25 septembre 2025

MODALITÉS D'ORGANISATION

- Présentiel
- Formation Inter
- Durée : 1 jour (7 h)
- Horaires : 9h30-17h30
- Nombre de places : 15 maximum
- Lieu : Paris

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Inscription possible jusqu'à 30 jours avant le début de la formation

TARIF FORMATION EN INTER

- Adhérent : 500 € pers./jour en présentiel
- Non adhérent : 700 € pers./jour en présentiel

FORMATION EN INTRA

- Nous contacter : contact@staraqs.com

ACCESSIBILITE

- Pour les personnes en situation de handicap, nous contacter afin de connaître les aménagements.
- Référent handicap : Rémi WINDECK contact@staraqs.com



PACTE : LA DEMARCHE DE TRAVAIL EN EQUIPE



OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux et les intérêts du programme PACTE pour le travail en équipe
- Connaître les principes, les étapes et les outils
- Connaître le rôle et les missions du référent PACTE et du facilitateur
- Appliquer les étapes du programme PACTE dans le cadre d'un exercice



PUBLIC CIBLE

- Professionnels exerçant en établissements de santé : responsable qualité, responsable de la communication, directrice/teur des soins, cadres de santé...



PRÉREQUIS

- Expérience de conduite de projet
- Pratique et compréhension de la langue française



CONTENU ET DEROULEMENT DE LA FORMATION

- Module 1 : Apports théoriques : les enjeux, les objectifs, les principes pédagogiques, les étapes, le rôle des acteurs, les outils
- Module 2 : Mise en situation de mise en place d'un programme PACTE



MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Méthode expositive : apports théoriques
- Méthode démonstrative : Ateliers de mise en situation



MOYENS TECHNIQUES

- Présentation PowerPoint : version numérique remise aux stagiaires



MODALITES DE SUIVI ET EVALUATION

- Questionnaire de positionnement initial et en fin de formation
- Emargement
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction



TAUX DE SATISFACTION DES FORMATIONS PRECEDENTES

- Depuis 2022, accompagnement de 8 établissements avec un taux de 95 % de satisfaction et formation de 6 personnes avec un taux de 100 % de satisfaction
- En 2024, formation de 4 personnes avec un taux de 100% de satisfaction

INTERVENANTS DE LA STARAQS

- Dr Henri BONFAIT
- Isabelle JAFFRENOU

DATE DE LA FORMATION :

- Mardi 29 Avril 2025

MODALITÉS D'ORGANISATION

- Présentiel
- Formation Inter
- Durée : ½ journée
- Horaires : 14h00-17h30
- Nombre de places : 15 maximum
- Lieu : Paris

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Inscription possible jusqu'à 30 jours avant le début de la formation

TARIF FORMATION EN INTER

- Adhérent : 250 € pers./jour en présentiel
- Non adhérent : 350 € pers./jour en présentiel

FORMATION EN INTRA

- Nous contacter : contact@staraqs.com

ACCESSIBILITE

- Pour les personnes en situation de handicap, nous contacter afin de connaître les aménagements.
- Référent handicap : Rémi WINDECK contact@staraqs.com



METHODE « AUDIT SYSTEME - CERTIFICATION ETABLISSEMENTS DE SANTE »



OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux et l'intérêt de la méthode «Audit Système»
- Connaitre les critères et les éléments d'évaluation en rapport avec les audits système
- Organiser et piloter les audits système au niveau de l'établissement /GHT



PUBLIC CIBLE

- Professionnels chargés de la préparation de la certification : directeur qualité, responsable qualité, CGRAS, directrice des soins, président CME...



PRÉREQUIS

- Connaissance du référentiel de la certification
- Pratique et compréhension de la langue française



CONTENU ET DEROULEMENT DE LA FORMATION

- Matin :
 - Module 1 : Les enjeux des thématiques de l'audit système dans la démarche qualité/gestion des risques et pour le management de l'établissement
 - Module 2 : Les réunions d'audit système sur les thématiques avec la gouvernance : Eléments de réponse aux attendus des Eléments d'Evaluation
 - Module 3 : Conseils pour préparer ces réunions avec la gouvernance
- Après Midi :
 - Module 4 : Les entretiens professionnels : Eléments de réponse aux attendus des Eléments d'Evaluation
 - Module 5 : Conseils pour préparer les professionnels à ces rencontres avec les experts visiteurs
 - Module 6 : Conseil pour préparer les encadrants aux rencontres avec les Représentants des Usagers : Eléments de réponse aux attendus des Eléments d'Evaluation
 - Module 7 : Conseil pour préparer les encadrants aux rencontres avec les experts visiteurs : Eléments de réponse aux attendus des Eléments d'Evaluation



MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Méthode expositive : apports théoriques
- Méthode expérientielle : retour d'expérience



MOYENS TECHNIQUES

- Présentation PowerPoint: version numérique remise aux stagiaires



MODALITES DE SUIVI ET EVALUATION

- Questionnaire de positionnement initial et en fin de formation
- Emargement matin et après-midi
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction



Taux de satisfaction des formations précédentes

- En 2023, formation de 8 personnes avec un taux de 100 % satisfaction
- En 2024, formation de 4 personnes avec un taux de 100% de satisfaction

INTERVENANTS DE LA STARAQS

- Dr Henri BONFAIT
- Marie José STACHOWIAK

DATE DES FORMATIONS

- Mercredi 02 avril 2025
- Mercredi 10 septembre 2025

MODALITÉS D'ORGANISATION

- Présentiel
- Formation Inter
- Durée : 1 jour (7 h)
- Horaires : de 09h30 à 13h et de 14h à 17h30
- Nombre de places : 15 maximum
- Lieu : Paris

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Inscription possible jusqu'à 30 jours avant le début de la formation

TARIF FORMATION EN INTER

- Adhérent : 500 € pers./jour en présentiel
- Non adhérent : 700 € pers./jour en présentiel

FORMATION EN INTRA POSSIBLE

- Nous contacter : contact@staraqs.com

ACCESSIBILITE

- Pour les personnes en situation de handicap, nous contacter afin de connaître les aménagements.
- Référent handicap : Rémi WINDECK contact@staraqs.com



PREPAREZ VOS EQUIPES AUX ATTENDUS DES PATIENTS TRACEURS ET DES PARCOURS TRACEURS DE LA CERTIFICATION 6 EME CYCLE



OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux et l'intérêt des méthodes « Traceurs : Patient - Parcours » dans la nouvelle version du Manuel de certification
- Décrypter les attendus des critères et des éléments d'évaluation des « Traceurs : Patient -Parcours »
- Organiser la préparation des professionnels à répondre aux critères et Eléments d'Evaluation



PUBLIC CIBLE

- Professionnels chargés de la préparation de la certification : directeur qualité, responsable qualité, CGRAS, directeur/directrice des soins, cadre de santé ...



PRÉREQUIS

- Connaissance du référentiel de la certification
- Pratique de la langue française



CONTENU ET DEROULEMENT DE LA FORMATION

- **Matin :**
 - Module 1 : Les enjeux des méthodes « Traceurs : Patient - Parcours » pour le management de l'établissement et les professionnels
 - Module 2 : Vos réponses à apporter aux éléments d'évaluation en conformité avec les derniers attendus de la HAS et prenant en compte les spécificités des établissements
- **Après Midi :**
 - Module 2 : suite et fin
 - Module 3 : Les principes organisationnels et les conseils spécifiques pour préparer les professionnels aux rencontres avec les experts visiteurs sur les patients traceurs et les parcours traceurs



MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Méthode expositive : apports théoriques
- Méthode expérientielle : retour d'expérience



MOYENS TECHNIQUES

- Présentation PowerPoint: version numérique remise aux stagiaires



MODALITES DE SUIVI ET EVALUATION

- Questionnaire de positionnement initial et en fin de formation
- Emargement matin et après-midi
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction



TAUX DE SATISFACTION DES FORMATIONS PRECEDENTES

- En 2024, formation de 4 personnes avec un taux de 100% de satisfaction

INTERVENANTS DE LA STARAQS

- Dr Henri BONFAIT
- Catherine LIZERAND

DATE DES FORMATIONS

- Semestre 1 2025

MODALITÉS D'ORGANISATION

- Présentiel
- Formation Inter
- Durée : 1 jour (7 h)
- Horaires : de 09h30 à 13h et de 14h à 17h30
- Nombre de places : 15 maximum
- Lieu : Paris

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Inscription possible jusqu'à 30 jours avant le début de la formation

TARIF FORMATION EN INTER

- Adhérent : 500 € pers./jour en présentiel
- Non adhérent : 700 € pers./jour en présentiel

FORMATION EN INTRA POSSIBLE

- Nous contacter : contact@staraqs.com

ACCESSIBILITE

- Pour les personnes en situation de handicap, nous contacter afin de connaître les aménagements.
- Référent handicap : Rémi WINDECK contact@staraqs.com



MAITRISER L'INFORMATION A DONNER AU PATIENT AVANT, PENDANT ET APRES UN EVENEMENT INDESIRABLE GRAVE ASSOCIE AUX SOINS (EIGS)



OBJECTIFS

- Connaitre le cadre légal et institutionnel de l'information à donner au patient
- Savoir établir une stratégie de communication institutionnelle et en direction du patient avant, pendant et après un EIGS
- Savoir maîtriser les bonnes pratiques d'annonce d'un EIGS



PUBLIC CIBLE

- Responsable qualité, directeur qualité, directeur de la clientèle, directeur des soins, coordonnateur de la gestion des risques associé aux soins ...



PRÉREQUIS

- Disposer d'une connaissance du circuit des EIGS/EIAS
- Pratique et compréhension de la langue française



CONTENU ET DEROULEMENT DE LA FORMATION

- Matin :
 - Module 1 : Droits à l'information du patient et responsabilités des professionnels
 - Module 2 : Prérequis institutionnels et attendus de la certification
 - Module 3 : L'information avant la survenue de l'événement
 - Atelier 1 : Annonce et traçabilité d'un risque potentiel d'EIGS
- Après Midi :
 - Module 4 : Annonce d'un dommage lié aux soins
 - Atelier 2 : exercice de mise en situation d'une annonce au patient d'un Événement indésirable associé aux soins
 - Modalité 5 : L'information du patient dans les suites d'un dommage



MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Méthode expositive : apports théoriques
- Méthode démonstrative : Ateliers de mise en situation



MOYENS TECHNIQUES

- Présentation PowerPoint : version numérique remise aux stagiaires



MODALITES DE SUIVI ET EVALUATION

- Questionnaire de positionnement initial et en fin de formation
- Emargement matin et après-midi
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction

INTERVENANTES DE LA STARAQS

- Dr Henri BONFAIT
- Marie José STACHOWIAK

DATE DE LA FORMATION

- Semestre 1 2025

MODALITÉS D'ORGANISATION

- Présentiel
- Formation Inter
- Durée : 1 jour (7 h)
- Horaires : de 09h30 à 13h et de 14h à 17h30
- Nombre de places : 15 maximum
- Lieu : Paris

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Inscription possible jusqu'à 30 jours avant le début de la formation

TARIF FORMATION EN INTER

- Adhérent : 500 € pers./jour en présentiel
- Non adhérent : 700 € pers./jour en présentiel

TARIF FORMATION EN INTRA

- Nous contacter : contact@staraqs.com

ACCESSIBILITE

- Pour les personnes en situation de handicap, nous contacter afin de connaître les aménagements.
- Référent handicap : Rémi WINDECK contact@staraqs.com



LA PREPARATION A LA DEMARCHE D'EVALUATION A LA QUALITE EN ESSMS, AUTO-EVALUATION ET VISITE D'EVALUATION



OBJECTIFS

- Situer et comprendre le contexte et les enjeux de la démarche d'évaluation des établissements médicosociaux.
- S'approprier le manuel (objectifs, critères) et les méthodes d'évaluation
- Se préparer à la démarche dans son établissement, mettre en œuvre les différentes étapes de la démarche projets



PUBLIC CIBLE

- Direction, encadrement, Médecins, professionnels de soins, équipe qualité et gestion des risques, représentant des usagers



PRÉREQUIS

- Pratique et compréhension de la langue française



CONTENU ET DEROULEMENT DE LA FORMATION

- Evolution de la démarche d'évaluation dans le secteur médicosocial ; sa place dans l'amélioration des pratiques et des organisations de travail.
- Présentation du manuel de l'HAS: chapitres/ thématiques/ Critères standards et impératifs/ méthodes d'évaluation (accompagné traceur, traceur ciblé, audit système)
- Préparation de l'évaluation (adaptation au contexte/calendrier de l'établissement) : Rétro-planning, Choix de l'organisme évaluateur, Auto-évaluation/plan d'amélioration, - Les incontournables de la démarche, Les partenaires : CVS, personne accompagnée/les proches
- La place de l'utilisateur et de son représentant



MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Méthode expositive : apports théoriques
- Méthode démonstrative : Ateliers de mise en situation



MOYENS TECHNIQUES

- Présentation PowerPoint : version numérique remise aux stagiaires



MODALITES DE SUIVI ET EVALUATION

- Questionnaire de positionnement initial et en fin de formation
- Emargement
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction



TAUX DE SATISFACTION DES FORMATIONS PRECEDENTES

- En 2024, formation de 9 personnes avec un taux de 100% de satisfaction

INTERVENANTS DE LA STARAQS

- Christine PRIOUL
- Julien PRIM,

DATE DE LA FORMATION :

- Mardi 04 mars 2025

MODALITÉS D'ORGANISATION

- Présentiel
- Formation Inter
- Durée : 1 jour (7h)
- Horaires : de 9H30 à 13H00 et de 14h à 17h30
- Nombre de places : 20 maximum
- Lieu : Paris

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Inscription possible jusqu'à 30 jours avant le début de la formation

TARIF FORMATION EN INTER

- Adhérent : 500 € pers./jour en présentiel
- Non adhérent : 700 € pers./jour en présentiel

ACCESSIBILITE



- Pour les personnes en situation de handicap, nous contacter afin de connaître les aménagements.
- Réfèrent handicap : Rémi WINDECK
contact@staraqs.com



LA DEMARCHE DE L'ACCOMPAGNE TRACEUR EN ESSMS



OBJECTIFS

- Evaluer le parcours de la personne accompagnée en amont de son arrivée (incluant la préparation à l'entrée) et tout au long de son hébergement dans l'établissement
- Améliorer la qualité de l'accompagnement de la personne âgée en identifiant collectivement les points forts et les des actions d'amélioration.
- Mettre en œuvre les différentes étapes de la démarche projets



PUBLIC CIBLE

- Tout professionnel acteur dans la prise en soins du résident, Médecins, encadrement, équipe qualité et gestion des risques, représentant des usagers.



PRÉREQUIS

- Pratique et compréhension de la langue française



CONTENU ET DEROULEMENT DE LA FORMATION

- Le référentiel d'évaluation ESSMS: chapitre 1
- L'accompagné traceur dans la démarche d'amélioration de la qualité et de la sécurité d'accompagnement du résident
- Les étapes de la mise en œuvre de la démarche
- Présentation et utilisation des outils accompagnant la mise en œuvre de la démarche
- Cas pratique



MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Méthode expositive : apports théoriques
- Méthode démonstrative : Ateliers de mise en situation



MOYENS TECHNIQUES

- Présentation PowerPoint : version numérique remise aux stagiaires



MODALITES DE SUIVI ET EVALUATION

- Questionnaire de positionnement initial et en fin de formation
- Emargement
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction



TAUX DE SATISFACTION DES FORMATIONS PRECEDENTES

En 2024, formation de 5 personnes avec un taux de 100% de satisfaction

INTERVENANTS DE LA STARAQS

- Christine PRIOUL
- Julien PRIM,

DATE DE LA FORMATION :

- Mardi 29 avril 2025

MODALITÉS D'ORGANISATION

- Présentiel
- Formation Inter
- Durée : 1 jour (7h)
- Horaires : de 9H30 à 13H00 et de 14h à 17h30
- Nombre de places : 20 maximum
- Lieu : Paris

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Inscription possible jusqu'à 30 jours avant le début de la formation

TARIF FORMATION EN INTER

- Adhérent : 500 € pers./jour en présentiel
- Non adhérent : 700 € pers./jour en présentiel

TARIF FORMATION EN INTRA

- Nous contacter : contact@staraqs.com

ACCESSIBILITE

- Pour les personnes en situation de handicap, nous contacter afin de connaître les aménagements.
- Référent handicap : Rémi WINDECK contact@staraqs.com



LA DEMARCHE DU TRACEUR CIBLE ET AUDIT SYSTEME POUR LES PROFESSIONNELS EN ESSMS



OBJECTIFS

- Evaluer le parcours de la personne accompagnée en amont de son arrivée (incluant la préparation à l'entrée) et tout au long de son hébergement dans l'établissement
- Améliorer la qualité de l'accompagnement de la personne âgée en identifiant collectivement les points forts et les des actions d'amélioration.
- Mettre en œuvre les différentes étapes de la démarche projets



PUBLIC CIBLE

- Tout professionnel acteur dans la prise en soins du résident, Médecins, encadrement, équipe qualité et gestion des risques, représentant des usagers.



PRÉREQUIS

- Pratique et compréhension de la langue française



CONTENU ET DEROULEMENT DE LA FORMATION

- Le référentiel d'évaluation ESSMS: chapitre 2 et 3
- Le traceur ciblé et l'audit système dans la démarche d'amélioration de la qualité et de la sécurité d'accompagnement du résident
- Présentation et utilisation des outils accompagnant la mise en œuvre de la démarche
- Cas pratique



MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Méthode expositive : apports théoriques
- Méthode démonstrative : Ateliers de mise en situation



MOYENS TECHNIQUES

- Présentation PowerPoint : version numérique remise aux stagiaires



MODALITES DE SUIVI ET EVALUATION

- Questionnaire de positionnement initial et en fin de formation
- Emargement
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction



TAUX DE SATISFACTION DES FORMATIONS PRECEDENTES

En 2024, formation de 5 personnes avec un taux de 100% de satisfaction

INTERVENANTS DE LA STARAQS

- Christine PRIOUL
- Julien PRIM,

DATE DE LA FORMATION :

- Mardi 29 avril 2025

MODALITÉS D'ORGANISATION

- Présentiel
- Formation Inter
- Durée : 1 jour (7h)
- Horaires : de 9H30 à 13H00 et de 14h à 17h30
- Nombre de places : 20 maximum
- Lieu : Paris

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Inscription possible jusqu'à 30 jours avant le début de la formation

TARIF FORMATION EN INTER

- Adhérent : 500 € pers./jour en présentiel
- Non adhérent : 700 € pers./jour en présentiel

TARIF FORMATION EN INTRA

- Nous contacter : contact@staraqs.com

ACCESSIBILITE

- Pour les personnes en situation de handicap, nous contacter afin de connaître les aménagements.
- Référent handicap : Rémi WINDECK contact@staraqs.com



PRISE EN SOINS PLURIPROFESSIONNELLE DESTROUBLES DE LA DEGLUTITION EN GERIATRIE



OBJECTIFS

- Décrire la déglutition normale
- Identifier les signes ou absence de signes évoquant des troubles de la déglutition en neurogériatrie
- Promouvoir et exploiter les outils EBP de dépistage, évaluation et prise en soins pluriprofessionnelle
- Transmettre de façon adaptée les observations à l'équipe médicale
- Identifier les situations d'urgence et y appliquer les conduites adaptées
- Intégrer le cadre légal et les implications éthiques diverses interventions



PUBLIC CIBLE

- Soignants et agents de cuisine et de restauration



PRÉREQUIS

- Pratique et compréhension de la langue française



CONTENU ET DEROULEMENT DE LA FORMATION

Matin : Apports théoriques

- Déglutition normale en gériatrie
- Troubles de la déglutition en neurogériatrie
- Démarche diagnostique (dépistage, principes d'évaluation)
- Principes de prise en soins pluriprofessionnelle
- Implications éthiques, responsabilité (cadre légal)
- Conduites préventives généralistes : que faire et ne pas faire en attendant une évaluation orthophonique ?

Après midi : Apports théoriques

- Gestion des risques de fausse route en équipe pluridisciplinaire
- Cas pratique d'analyse d'un EIG en lien avec une fausse route



MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Méthode expositive : apports théoriques
- Méthode affirmative : transmission de savoirs par l'intervenant
- Méthode active : confrontation aux pratiques et aux difficultés, échange d'expérience, études de cas



MOYENS TECHNIQUES

- Présentation PowerPoint : version numérique remise aux stagiaires
- Remise d'un guide



MODALITES DE SUIVI ET EVALUATION

- Questionnaire de positionnement initial et en fin de formation
- Emargement matin et après-midi
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction



TAUX DE SATISFACTION DES FORMATIONS PRECEDENTES

- En 2023, formation de 19 personnes avec un taux de 100% de satisfaction
- En 2024, formation de 11 personnes avec un taux de 100% de satisfaction

INTERVENANTES

- Virginie RUGLIO, Orthophoniste, chargée de cours & formatrice
- Dr Isabelle TANGRE,

DATE DE LA FORMATION :

- Semestre 2 2025

MODALITÉS D'ORGANISATION

- Présentiel
- Formation Inter
- Durée : 1 jour (7 h)
- Horaires : de 09h30 à 13h et de 14h à 17h30
- Nombre de places : 20 maximum
- Lieu : Paris

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Inscription possible jusqu'à 30 jours avant le début de la formation

TARIF FORMATION EN INTER

- Adhérent : 500 € pers./jour en présentiel
- Non adhérent : 700 € pers./jour en présentiel

ACCESSIBILITE



- Pour les personnes en situation de handicap, nous contacter afin de connaître les aménagements.
- Référent handicap : Rémi WINDECK
contact@staraqs.com



FORMER SON CVS A L'EVALUATION DE LA QUALITE



OBJECTIFS

- Informer et impliquer les membres du CVS à la démarche d'évaluation de la qualité et à la culture positive de l'erreur



PUBLIC CIBLE

- Tout professionnel de santé, responsable qualité, membre d'un CVS



PRÉREQUIS

- Pratique et compréhension de la langue française



CONTENU ET DEROULEMENT DE LA FORMATION

- Rôle et place du CVS au sein de l'établissement
- Le référentiel d'évaluation et l'entretien avec le CVS
- La Démarche de gestion de risques et Culture Sécurité
- EI, EIAS, Dysfonctionnements EIGS, définitions et réglementation
- Déclaration d'un événement indésirable : quoi, à qui et comment déclarer
- L'analyse d'un événement indésirable grave



MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Méthode expositive : apports théoriques
- Méthode démonstrative : Ateliers de mise en situation



MOYENS TECHNIQUES

- Présentation PowerPoint : version numérique remise aux stagiaires
- Remise d'un guide



MODALITES DE SUIVI ET EVALUATION

- Questionnaire de positionnement initial et en fin de formation
- Emargement
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction



TAUX DE SATISFACTION DES FORMATIONS PRECEDENTES

- En 2024, formation de 4 personnes avec un taux de 100% de satisfaction

INTERVENANTS DE LA STARAQS

- Dr Isabelle TANGRE
- Julien PRIM,

DATE DE LA FORMATION :

- Semestre 2 2025

MODALITÉS D'ORGANISATION

- Présentiel
- Formation Inter
- Durée : 1 jour (3h30)
- Horaires : de 9H30 à 13H00 et de 14h à 17h30
- Nombre de places : 20 maximum
- Lieu : Paris

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Inscription possible jusqu'à 30 jours avant le début de la formation

TARIF FORMATION EN INTER

- Adhérent : 500 € pers./jour en présentiel
- Non adhérent : 700 € pers./jour en présentiel

TARIF FORMATION EN INTRA

- Nous contacter : contact@staraqs.com

ACCESSIBILITE

- Pour les personnes en situation de handicap, nous contacter afin de connaître les aménagements.
- Référent handicap : Rémi WINDECK
contact@staraqs.com



LA DEMARCHE D'ELABORATION, DE SUIVI ET D'EVALUATION D'UN PROJET PERSONNALISE



OBJECTIFS

- S'approprier la démarche d'élaboration, de suivi et d'évaluation d'un projet personnalisé.
- Comprendre son articulation avec les différents outils introduits par la loi 2002-2 (contrat de séjour, projet d'établissement) et les recommandations de bonnes pratiques RBPP.
- Mettre en œuvre les différentes étapes de la démarche projets



PUBLIC CIBLE

- Tout professionnel acteur dans la prise en soins et accompagnement à la vie sociale du résident



PRÉREQUIS

- Pratique et compréhension de la langue française



CONTENU ET DEROULEMENT DE LA FORMATION

- Cadre législatif et réglementaire relatif au droit à l'individualisation de l'accompagnement
- Le référentiel d'évaluation : Co-construction du projet d'accompagnement
- Les étapes du projet personnalisé d'accompagnement
- Rôle et missions du référent et de l'équipe
- La place de l'utilisateur et de son représentant



MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Méthode expositive : apports théoriques
- Méthode démonstrative : Ateliers de mise en situation



MOYENS TECHNIQUES

- Présentation PowerPoint : version numérique remise aux stagiaires



MODALITES DE SUIVI ET EVALUATION

- Questionnaire de positionnement initial et en fin de formation
- Emargement
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction

INTERVENANTS DE LA STARAQS

- Christine PRIOUL
- Julien PRIM,

DATE DE LA FORMATION :

- Jeudi 13 Février 2025
- Mardi 07 Octobre 2025

MODALITÉS D'ORGANISATION

- Présentiel
- Formation Inter
- Durée : 1 jour (7h)
- Horaires : de 9H30 à 13H00 et de 14h à 17h30
- Nombre de places : 20 maximum
- Lieu : Paris

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Inscription possible jusqu'à 30 jours avant le début de la formation

TARIF FORMATION EN INTER

- Adhérent : 500 € pers./jour en présentiel
- Non adhérent : 700 € pers./jour en présentiel

ACCESSIBILITE



- Pour les personnes en situation de handicap, nous contacter afin de connaître les aménagements.
- Référent handicap : Rémi WINDECK
contact@staraqs.com



DISPOSITIF DE SIGNALEMENT ET D'ANALYSE DES EVENEMENTS INDESIRABLES



OBJECTIFS

- Connaître le dispositif national de déclaration et de traitement des événements indésirables graves (EIG)
- Renforcer la culture sécurité par le dispositif de déclaration
- Resituer les méthodes et outils de traitement des événements indésirables (EI)
- Définir au sein de son établissement un circuit de déclaration des événements indésirables graves associés aux soins (EIGS)



PUBLIC CIBLE

- Tout professionnel de santé, responsable qualité, référents qualité....



PRÉREQUIS

- Pratique et compréhension de la langue française



CONTENU ET DEROULEMENT DE LA FORMATION

- Démarche de gestion de risques et Culture Sécurité : Les bénéfices de la déclaration
- Comment promouvoir la culture de signalement en interne
- Mettre en œuvre un dispositif de signalement
- Les différents types d'EI, EIAS, EIGS et leurs modalités de déclaration
- L'Analyse Approfondie des Causes selon la méthodes ALARM, illustration autour d'un cas pratique
- L'élaboration d'un plan d'actions d'amélioration
- Devenir d'un EIGS après la déclaration



MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Méthode expositive : apports théoriques
- Méthode démonstrative : Ateliers de mise en situation



MOYENS TECHNIQUES

- Présentation PowerPoint : version numérique remise aux stagiaires
- Remise d'un guide



MODALITES DE SUIVI ET EVALUATION

- Questionnaire de positionnement initial et en fin de formation
- Emargement matin et après-midi
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction

INTERVENANTS DE LA STARAQS

- Membres de la STARAQS

MODALITÉS D'ORGANISATION

- Présentiel
- Formation Intra
- date et durée à définir ensemble

TARIF FORMATION EN INTRA

- Nous contacter : contact@staraqs.com

ACCESSIBILITE

- Pour les personnes en situation de handicap, nous contacter afin de connaître les aménagements.
- Référent handicap : Rémi WINDECK contact@staraqs.com



FORMER SON CVS A L'EVALUATION DE LA QUALITE



OBJECTIFS

- Informer et impliquer les membres du CVS à la démarche et la culture positive de l'erreur



PUBLIC CIBLE

- Tout professionnel de santé, responsable qualité, membre d'un CVS



PRÉREQUIS

- Pratique et compréhension de la langue française



CONTENU ET DEROULEMENT DE LA FORMATION

- Rôle et place du CVS au sien de l'établissement
- Démarche de gestion de risques et Culture Sécurité
- EI, EIAS, Dysfonctionnements EIGS, définitions et réglementation
- Déclaration d'un événement indésirable : quoi, à qui et comment déclarer
- L'analyse d'un évènement indésirable grave



MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Méthode expositive : apports théoriques
- Méthode démonstrative : Ateliers de mise en situation



MOYENS TECHNIQUES

- Présentation PowerPoint : version numérique remise aux stagiaires
- Remise d'un guide



MODALITES DE SUIVI ET EVALUATION

- Questionnaire de positionnement initial et en fin de formation
- Emargement matin et après-midi
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction

INTERVENANTS DE LA STARAQS

- Dr Isabelle TANGRE
- Julien PRIM,

MODALITÉS D'ORGANISATION

- Présentiel
- Formation Intra
- Date et durée à définir ensemble

TARIF FORMATION EN INTRA

- Nous contacter : contact@staraqs.com

ACCESSIBILITE

- Pour les personnes en situation de handicap, nous contacter afin de connaître les aménagements.
- Référent handicap : Rémi WINDECK
contact@staraqs.com



PRISE EN CHARGE MEDICAMENTEUSE EN ESMS



OBJECTIFS

- Comprendre et s'approprier la finalité et les attentes en lien avec la PECM
- Maitriser les méthodes d'évaluation du circuit du médicament
- Engager l'ESMS dans une démarche d'amélioration continue de la qualité par la mise en œuvre du nouveau référentiel qualité ESSMS de la HAS.
- Préparer les équipes à l'évaluation de la PECM par la HAS.



PUBLIC CIBLE

- Médecin Coordonnateur- Pharmacien, Cadre de santé, IDEC, Chef de service éducatif, IDE, AS AMP, Ingénieur - Référent qualité gestion des risques, Directeur



PRÉREQUIS

- Aucun prérequis



CONTENU ET DEROULEMENT DE LA FORMATION

- Le référentiel qualité des ESSMS et le manuel d'évaluation de la HAS
- Le médicament » (définition, forme pharmaceutique et voie d'administration, règle des 5B et bon usage)
- La prise en charge médicamenteuse : étapes et acteurs
- L'autoévaluation et audit du circuit du médicament
- Les fiches critères en lien avec la PECM et les outils associés
- Cas pratique



MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Méthode expositive : apports théoriques
- Méthode démonstrative : Ateliers de mise en situation



MOYENS TECHNIQUES

- Présentation PowerPoint : version numérique remise aux stagiaires
- Remise de fiches Mémo....



MODALITES DE SUIVI ET EVALUATION

- Questionnaire de positionnement initial et en fin de formation
- Emargement matin et après-midi
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction

INTERVENANTS DE LA STARAQS

- Dr Isabelle TANGRE
- Rémi WINDECK

MODALITÉS D'ORGANISATION

- Présentiel
- Formation Intra
- Date et durée à définir ensemble

TARIF FORMATION EN INTRA

- Nous contacter : contact@staraqs.com

ACCESSIBILITE

- Pour les personnes en situation de handicap, nous contacter afin de connaître les aménagements.
- Référent handicap : Rémi WINDECK contact@staraqs.com



EVALUATION DE LA QUALITE DES ESSMS



OBJECTIFS

- Développer ou mettre à jour les connaissances (théoriques et pratiques) sur les démarches qualité et les nouvelles méthodes d'évaluation des établissements ESSMS.
- Proposer des parcours de formation adaptés aux missions et rôles des professionnels du secteur



PUBLIC CIBLE

- Directeur/ice, adjoint/e de direction, IDEC, médecin Coordonnateur; Infirmier/e, psychologue, ergothérapeute, psychomotricien/ne, qualitatif, tout professionnel d'établissement, membre de CVS et représentant d'utilisateurs



PRÉREQUIS

- Pratique et compréhension de la langue française



CONTENU ET DEROULEMENT DE LA FORMATION

- **Jour 1 Matin :**
 - Module 1 : STRATEGIE DE LA DEMARCHE QUALITE EN ESSMS
Préparer, conduire et gérer les résultats d'une visite d'évaluation Savoir élaborer une politique qualité et risque • Connaître le contenu d'une démarche qualité
- **Jour 1 Après midi**
 - Module 2 : LA DEMARCHE D'EVALUATION ET LE REFERENTIEL HAS EN ESSMS
Genèse et construction du référentiel, connaître les critères notamment les 19 impératifs et les 3 méthodes d'évaluation du référentiel HAS. Préparer, conduire et gérer les résultats d'une visite d'évaluation
- **Jour 2 :**
 - Module 3 : METHODES D'EVALUATION: ACCOMPAGNE TRACEUR, AUDIT SYSTEME & TRACEUR CIBLE
Maîtriser le concept des 3 méthodes d'évaluation • Maîtriser la préparation et la mise en œuvre des 3 méthodes • Etablir un plan d'auto-évaluation annuel et pluriannuel



MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Méthode expositive : apports théoriques
- Méthode démonstrative : Ateliers de mise en situation



MOYENS TECHNIQUES

- Présentation PowerPoint : version numérique remise aux stagiaires –
- Remise de Fiches mémo



MODALITES DE SUIVI ET EVALUATION

- Questionnaire de positionnement initial et en fin de formation
- Emargement matin et après-midi
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction

INTERVENANTS DE LA STARAQS

- Dr Isabelle TANGRE
- Julien PRIM

MODALITÉS D'ORGANISATION

- Présentiel
- Formation Intra
- Date et durée à définir ensemble

TARIF FORMATION EN INTRA

- Nous contacter :
contact@staraqs.com

ACCESSIBILITE

- Pour les personnes en situation de handicap, nous contacter afin de connaître les aménagements.
- Référent handicap : Rémi WINDECK contact@staraqs.com



LA DEMARCHE D'ELABORATION, DE SUIVI ET D'EVALUATION D'UN PROJET PERSONNALISE



OBJECTIFS

- S'approprier la démarche d'élaboration, de suivi et d'évaluation d'un projet personnalisé.
- Comprendre son articulation avec les différents outils introduits par la loi 2002-2 (contrat de séjour, projet d'établissement) et les recommandations de bonnes pratiques RBPP.
- Mettre en œuvre les différentes étapes de la démarche projets



PUBLIC CIBLE

- Tout professionnel acteur dans la prise en soins et accompagnement à la vie sociale du résident



PRÉREQUIS

- Pratique et compréhension de la langue française



CONTENU ET DEROULEMENT DE LA FORMATION

- Cadre législatif et réglementaire relatif au droit à l'individualisation de l'accompagnement
- Le référentiel d'évaluation : Co-construction du projet d'accompagnement
- Les étapes du projet personnalisé d'accompagnement
- Rôle et missions du référent et de l'équipe
- La place de l'utilisateur et de son représentant



MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Méthode expositive : apports théoriques
- Méthode démonstrative : Ateliers de mise en situation



MOYENS TECHNIQUES

- Présentation PowerPoint : version numérique remise aux stagiaires



MODALITES DE SUIVI ET EVALUATION

- Questionnaire de positionnement initial et en fin de formation
- Emargement
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction

INTERVENANTS DE LA STARAQS

- Christine PRIOUL
- Julien PRIM,

MODALITÉS D'ORGANISATION

- Présentiel
- Formation Intra
- Date et durée à définir ensemble

TARIF FORMATION EN INTRA

- Nous contacter : contact@staraqs.com

ACCESSIBILITE

- Pour les personnes en situation de handicap, nous contacter afin de connaître les aménagements.
- Référent handicap : Rémi WINDECK
contact@staraqs.com

CALENDRIER DES FORMATIONS

THEMATIQUES	SECTEUR	INTER /INTRA	Dates Formation	DUREE
L'Expérience Patient				
La méthode AMPPATI	SAN	Inter	Le 26 mars 2025 Le 25 septembre 2025	1 jour
L'information du patient avant, pendant et après un EIGS	SAN	Inter	Premier Semestre 2025	1 jour
La certification 6^{ème} Cycle en établissements de santé				
Le travail en équipe : le Programme PACTE	SAN	Inter	Le 29 avril 2025	½ journée
L'audit Système	SAN	Inter	Le 02 avril 2025 Le 20 mai 2025	1 jour
Préparez vos équipes au-Patients Traceurs / Parcours Traceur	SAN	Inter	Premier Semestre 2025	1 jour
L'évaluation de la qualité en ESSMS				
Préparation à la démarche d'évaluation à la qualité en ESSMS, Auto-évaluation et visite d'évaluation	ESSMS	Inter	Le 04 mars 2025	1 jour
La démarche de l'Accompagné Traceur en ESSMS	ESSMS	Inter	Le 29 avril 2025	1 jour
La démarche du traceur ciblé et de l'audit système pour les professionnels	ESSMS	Inter	Premier Semestre 2025	1 jour
La démarche d'élaboration, de suivi et d'évaluation d'un projet personnalisé	ESSMS	Inter	Le 13 février 2025 Le 07 octobre 2025	1 jour
Former son CVS à l'évaluation de la qualité	ESSMS	Inter	Second Semestre 2025	1 jour
La qualité et sécurité des soins en ESSMS				
Prise en soins pluriprofessionnelle des troubles de la déglutition en gériatrie	ESSMS	Inter	Second Semestre 2025	1 jour

Les dates des webinaires sont disponibles sur le site de la STARAQS : www.staraqs.com

LES TARIFS DES FORMATIONS

✓ Formations inter établissements

- ✓ Tarif adhérent : 500 € / jour et 250€/ ½ journée
 - ✓ Tarif non adhérent : 700 € /jour et 350€/ ½ journée
- Frais de repas en sus pour les stagiaires

✓ Formations en intra-établissement, sur la base de 12 participants

- Tarif adhérent : 2 000 € / jour et 1000€/ ½ journée
 - Tarif non adhérent : 2500 € /jour et 1250€/ ½ journée
- Frais de déplacement en sus pour l'intervenant

Pour toute demande de formation, nous contacter pour une étude de besoins et un devis.

MODALITE D'INSCRIPTION ET DEMANDE DE PRESTATION

- ✓ Pour les formations inter-établissements, inscription sur le site internet de la STARAQS (www.starags.com) ou demande directe,
- ✓ Pour les formations en intra-établissement et les demandes d'accompagnement, soumettez votre demande à l'équipe de la STARAQS via l'adresse suivante : contact@starags.com
- ✓ Voir Bulletin de pré-inscription en annexe

DEMANDE DE PRE-INSCRIPTION

- Pré - Inscription : sur le site internet www.starags.com page « Nos formations »
- Par Email : contact@starags.com

FORMATION

Intitulé :

Date :

Visio Présentiel

Quelles sont vos attentes et vos besoins quant à cette formation ?

.....
.....

PARTICIPANT

Me Mr Nom.....Prénom.....

Secteur Direction Administratif Médical Soins et paramédical Technique et logistique Autre

Fonction Occupée..... Pôle/Service.....

Email du participant (obligatoire).....Téléphone

Nom de l'établissement.....

Statut juridique de l'établissement Public Privé Espic

ETABLISSEMENT EMPLOYEUR

Me Mr Nom.....Prénom.....

Adresse.....

Code Postal.....Ville.....

Nom du Responsable de la formation.....

Email(obligatoire).....Téléphone.....

FINANCEMENT

Prise en charge financière au titre

de la formation continue avec accord du directeur

Prise en charge individuelle

FINANCEUR (sidifférendel'employeur)

Adresse.....

Ville.....

Code Postal.....

Tous les champs sont obligatoires

Depuis le 25 mai 2018, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) a défini de nouvelles règles de protection des données à caractère personnel. La STARAQS ne recueille que les données indispensables à votre inscription et s'engage à ne pas les diffuser. Si vous souhaitez modifier ou supprimer vos coordonnées vous pouvez adresse un mail à la STARAQS

Date :

Signature et cachet de l'établissement

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Désignation

La STARAQS est un organisme de formation professionnelle, dont le siège est situé au 10, rue de l'Isly – 75008 PARIS .

Elle organise et dispense des formations inter et intra entreprises, en Ile de France, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Bénéficiaire : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la STARAQS
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés, chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.
- FAF Fond d'Assurance Formation

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la STARAQS pour le compte d'un bénéficiaire. Toute commande de formation auprès de la STARAQS implique l'acceptation sans réserve du bénéficiaire des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du bénéficiaire, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Inscription et convocation

Toute inscription individuelle à l'aide d'un formulaire d'inscription présent sur le site internet de la STARAQS fera l'objet d'un accusé de réception par email

Toute demande formulée par un organisme fera l'objet d'un accusé de réception et de l'envoi d'un bulletin d'inscription

A réception du bulletin d'inscription, une confirmation et une convention de formation ainsi qu'un devis seront adressés par mail au responsable de cette inscription. Un exemplaire doit impérativement être signé et retourné à la STARAQS avant le début du stage.

Une convocation est adressée, au plus tard, 10 jours avant le début de la formation. Cette convocation précise la date, le lieu et les horaires de la formation. Elle est adressée au responsable de l'inscription et / ou au participant.

Devis et attestation

Pour chaque formation, la STARAQS s'engage à fournir un devis au bénéficiaire. Ce dernier est tenu de retourner à la STARAQS un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Le cas échéant, une convention particulière peut être établie entre la STARAQS, l'OPCO ou le bénéficiaire.

À la demande du bénéficiaire, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et TTC .

Le paiement sera dû selon le cadencement suivant : la totalité du montant au plus tard à la fin de la formation

Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

En cas de paiement par un OPCO ou un FAF: Le règlement se fera à l'issue de la formation à réception d'une facture émise par STARAQS à destination du bénéficiaire ou de l'organisme

En cas de financement via le Compte Personnel de Formation (CPF) : Le règlement se fera à l'issue de la formation à réception d'une facture émise par STARAQS à destination de la Chambre de Dépôts et de Consignation – CDC.

Conditions de facturation : La STARAQS adressera au bénéficiaire les factures ainsi que les pièces justificatives correspondantes (attestations de présence étant entendu que la STARAQS s’engage à conserver les travaux réalisés par le stagiaire et / ou tout élément permettant de démontrer le suivi, et le cas échéant, l’évaluation de l’action, pendant une durée de quatre ans à compter de la fin de l’action de formation.

Les heures de formation dispensées par la STARAQS sont dues par le bénéficiaire, même à défaut de réalisation des travaux demandés aux stagiaires inscrits en formation tels que demandés dans le programme détaillé joint.

Prise en charge par son OPCO : Le bénéficiaire pourra solliciter le paiement de ces frais de formation par son OPCO-ou FAF.

À défaut d’avoir transmis à la STARAQS, par tout moyen écrit, au plus tard au jour du démarrage de l’action de formation, les noms et coordonnées de l’OPCO prenant en charge tout ou partie du coût de l’action, la STARAQS se réserve le droit de facturer directement le bénéficiaire pour le montant total des sommes dues en application des présentes.

Dans le cadre de la subrogation, les factures des frais de formation, accompagnées des pièces justificatives correspondantes (attestations de présence des stagiaires concernés) seront adressées directement à l’OPCO-FAF.

Dans l’hypothèse où l’OPCO-FAF ne prendrait pas en charge la totalité du financement de la formation, quel qu’en soit le motif, le bénéficiaire reste tenu du paiement du coût restant de la formation envers la STARAQS. Dans ce cas, une facture du montant non pris en charge par l’OPCO sera adressée au bénéficiaire.

Pénalités de retard : Pour toute somme non payée à l’échéance prévue, le bénéficiaire sera de plein droit redevable :

- de pénalités de retard, équivalentes au taux d’intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix (10) points.
- du paiement d’une indemnité forfaitaire d’un montant net de 40 €, due au titre des frais de recouvrement, conformément aux articles L441-6 du code du commerce.

Prise en charge

Si le bénéficiaire bénéficie d’un financement par un OPCO-FAF, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le bénéficiaire est tenu de fournir l’accord de financement lors de l’inscription. Dans le cas où la STARAQS ne reçoit pas la prise en charge de l’OPCO-FAF au 1er jour de la formation, l’intégralité des coûts de formation sera facturée au bénéficiaire.

Conditions de report et d’annulation d’une séance de formation par le bénéficiaire

L’annulation d’une séance de formation est possible, avant le jour et l’heure du début de la formation. Toute annulation doit faire l’objet d’une notification par courriel à l’adresse mail contact@staraqs.com.

En cas d’annulation avant les 10 jours calendaires de la date de la formation, le bénéficiaire est tenu de payer une pénalité d’annulation, à hauteur de 50 % du coût total initial de la formation.

En cas d’annulation moins de 10 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d’annulation correspondant à 70% du coût total initial sera facturée au bénéficiaire.

En cas d’annulation moins de 2 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d’annulation correspondant à 100% du coût total initial sera facturée au bénéficiaire.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le bénéficiaire, à condition d’adresser une demande écrite à la STARAQS dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

En cas d’inexécution de ses obligations à la suite d’un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la STARAQS ne pourra être tenue responsable à l’égard de ses bénéficiaires. Ces derniers seront informés par mail.

Dans l’éventualité où il y a plusieurs annulations des stagiaires dans les 10 jours précédant la formation et qu’il y a moins de 50% du nombre de participants restant inscrits, la STARAQS peut annuler la formation et la reporter à une date ultérieure sans pénalité.

Programme des formations

S’il le juge nécessaire, l’intervenant formateur pourra modifier les contenus des formations suivant l’actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches pédagogiques ne sont ainsi fournis qu’à titre indicatif. Dans ce cas, le formateur en informera le bénéficiaire.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la STARAQS. Le bénéficiaire s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations. La STARAQS se réserve le droit d'engager une procédure judiciaire en cas de non-respect de la propriété intellectuelle et du droit d'auteur.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le bénéficiaire à la STARAQS sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier Clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le bénéficiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

La STARAQS s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du bénéficiaire. Elle s'interdit de divulguer les données du bénéficiaire, sauf en cas de contrainte légale.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la STARAQS et le bénéficiaire, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de PARIS.

REGLEMENT INTERIEUR POUR LES STAGIAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

(Règlement conforme au décret du 23 octobre 1991)

Article 1 - PREAMBULE

La STARAQS est un organisme de formation domicilié au 10 rue de l'Isly 75008 PARIS,
La déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro 11755797275 auprès du préfet de la région d'Ile de France
Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L. 6352-3, L. 6352-4 et R. 6352-1 à R. 6352-15 du Code du travail.
Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.
Conformément à l'article L6352-4 du code du travail, ce règlement intérieur détermine :

- Les principales mesures applicables en matière de santé et de sécurité
- Les règles applicables en matière de discipline, notamment la nature et l'échelle des sanctions applicables aux stagiaires ainsi que les droits de ceux-ci en cas de sanction.

Article 2 - DISCIPLINE GENERALE

Pour les formations en distanciel, les stagiaires dépendent du règlement intérieur de leur structure.

Pour les formations en présentiel, les stagiaires sont soumis au règlement intérieur spécifique aux locaux de la formation. Dans toute situation de formation, il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles de savoir vivre en collectivité. Pour cela , il leur est demandé de ne pas :

- utiliser leur téléphone portable durant les sessions, sauf accord du formateur
- avoir un comportement irrespectueux à l'égard des formateurs et des autres stagiaires
- se présenter en état d'ébriété dans les locaux de la formation ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées
- manger dans les salles de formation
- Faire de la publicité commerciale, de la propagande politique, syndicale ou religieuse dans les locaux de la formation

En référence à la législation anti-tabac applicable aux lieux publics, les salles de formation sont considérées comme des lieux non-fumeurs. L'usage de la cigarette électronique est interdite dans les locaux conformément à l'article 28 de la loi santé

Pour toute formation en présentiel ou en distanciel les stagiaires n'ont pas le droit de :

- Diffuser ou faire un usage commercial des informations, et des contenus pédagogiques fournis par l'organisme de formation,
- Céder à titre gratuit ou payant ses identifiants d'accès à un tiers,
- Diffuser les coordonnées personnelles des autres stagiaires ou des formateurs (adresses électroniques, adresses postales, numéros de téléphone...).

Tout comportement contraire à ce règlement intérieur, fera l'objet d'un signalement au bénéficiaire

Article 3 - HORAIRE – ABSENCES ET RETARDS

Les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par la STARAQS et portés à la connaissance des stagiaires par la convocation. Le non-respect de ces horaires fera l'objet d'un signalement au bénéficiaire.

Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage, sans en référer à leur employeur sous peine d'éventuelles sanctions.

En cas d'absence, de retard ou de départ anticipé avant l'horaire prévu, le(s) stagiaire(s) doit(ont) avertir le secrétariat de la STARAQS ainsi que son employeur dans les plus brefs délais.

Par ailleurs, les stagiaires sont tenus de remplir et de signer obligatoirement, au fur et à mesure du déroulement de l'action, la feuille d'émargement.

Dans le cas où l'un des participants à la formation souhaite quitter les locaux avant l'heure de fin de formation prévue, il devra prévenir le formateur au début de la séance de formation et signer une décharge auprès du formateur.

Article 4 - ACCES AUX LOCAUX DE FORMATION -

Sauf autorisation expresse de la direction de la STARAQS, le stagiaire ne peut :

- entrer ou demeurer dans les locaux de formation à d'autres fins que la formation
- y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères
- procéder, dans ces derniers, à la vente de biens ou de services.

Article 5 - UTILISATION DU MATERIEL

Sauf autorisation particulière de la direction de la STARAQS, l'usage du matériel de formation se fait sur les lieux de formation et est exclusivement réservé à l'activité de formation. L'utilisation du matériel à des fins personnelles est interdite.

Le stagiaire est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour la formation. Il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par le formateur. Toute anomalie dans le fonctionnement du matériel, tout incident doivent être immédiatement signalés au formateur qui a en charge la formation suivie.

Article 6 - HYGIENE ET SECURITE

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. À cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Conformément à l'article R. 6352-1 du Code du Travail, lorsque la formation se déroule dans un établissement ou une entreprise dotée d'un règlement intérieur, les mesures d'hygiène et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Compte tenu du contexte pandémique liés au Coronavirus-19, des mesures spécifiques doivent être respectées et font l'objet d'une annexe à ce règlement.

Conformément aux articles R6342-1 à R6342-3 du Code du Travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve dans les locaux de formation ou pendant qu'il s'y rend ou qu'il en revient, fait l'objet d'une déclaration par le directeur de la STARAQS auprès de la caisse de sécurité sociale.

Dans le cadre de la formation à distance, il est donc impératif de respecter les règles d'hygiène et de sécurité du lieu où est réalisée l'action de formation, notamment l'entreprise du stagiaire. La STARAQS ne pourra être tenue pour responsable d'incidents ou d'accidents survenus à distance pendant les heures de formation et en particulier liées à l'utilisation des outils informatiques et internet.

Article 7 – CONSIGNE D’INCENDIE

Les consignes d’incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de la formation. Le stagiaire doit en prendre connaissance.

En cas d’alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation, fermer les fenêtres et portes éviter les appels d’air et suivre dans le calme les instructions du référent habilité ou des services de secours. Il ne peut emprunter les ascenseurs.

Tout stagiaire témoin d’un début d’incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 ou le 112 et alerter un représentant de la STARAQS. Portez assistance aux personnes en difficulté.

Article 8 – RELATION AVEC LA STARAQS

Pour toute remarque ou réclamation, avant, pendant, ou après la formation, les stagiaires ou employeurs sont priés de contacter la STARAQS – contact@starabs.com

Article 9 - SANCTIONS

Tout manquement du stagiaire à l’une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l’objet d’une sanction prononcée par le directeur de la STARAQS ou son représentant.

Constitue une sanction au sens de l’article R 6352-3 du Code du Travail toute mesure, autre que les observations verbales, prises par le directeur de la STARAQS ou son représentant, à la suite d’un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l’intéressé dans le stage ou à mettre en cause la continuité de la formation qu’il reçoit.

Tout manquement au respect du présent règlement ainsi que tout agissement considéré comme fautif par la STARAQS pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l’objet de l’une ou l’autre des sanctions énoncées ci-après par ordre croissant d’importance :

- rappel à l’ordre ;
- avertissement écrit par le directeur de la STARAQS ou par son représentant ;
- exclusion temporaire de la formation ;
- exclusion définitive de la formation ;
- Non-délivrance de l’attestation de fin de formation.

Le directeur de la STARAQS ou son représentant informe de la sanction prise, l’employeur du salarié stagiaire.

GARANTIES DISCIPLINAIRES

Article 10 - Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé par écrit des griefs retenus contre lui.

Article 11 - Lorsque le directeur de la STARAQS ou son représentant envisage de prendre une sanction, il convoque le stagiaire par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception lorsque la période du délai d’acheminement de la convocation est incluse dans le temps de formation restant à venir, ou remise en main propre à l’intéressé contre décharge en lui indiquant l’objet de la convocation, la date, l’heure, le lieu de l’entretien. Le stagiaire a la possibilité de se faire assister par une personne de son choix (stagiaire ou salarié de l’organisme bénéficiaire), sauf si la sanction envisagée est un rappel à l’ordre, un avertissement ou une sanction de même nature qui n’a pas d’incidence immédiate sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Article 12 - Lors de l’entretien, le directeur ou son représentant précise au stagiaire le motif de la sanction envisagée et recueille ses explications.

Article 13 - La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien. Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous la forme d'une lettre remise contre décharge ou d'une lettre recommandée.

Article 14 - Le directeur de la STARAQS ou son représentant informe le bénéficiaire et l'organisme prenant à sa charge les frais de formation, (OPCO santé) /FAF , de la sanction prise.

Article 15– PUBLICITE DU REGLEMENT

Le présent règlement intérieur entre en application à compter du 01 janvier2022.

Ce règlement intérieur est consultable

- sur demande à contact@starags.com
- dans le catalogue de formation, consultable sur le site internet de la STARAQS
- dans le livret d'accueil remis à chaque stagiaire au moment de son inscription définitive.